



POUR INFORMATION

Ordre du jour proposé du Comité des questions d'actualité

Mandat:

1. Les déclarations publiques sont l'une des manières par lesquelles le Conseil œcuménique des Eglises (COE) réagit aux questions brûlantes de l'ordre du jour mondial. Les dispositions fondamentales concernant ces déclarations sont exposées à l'Article XIII du Règlement du COE:

Article XIII (1):

Dans l'exercice de ses fonctions et par l'intermédiaire de son Assemblée ou de son Comité central, le Conseil œcuménique des Eglises peut publier des déclarations sur tout événement ou problème auquel lui-même ou ses Eglises membres ont à faire face.

Article XIII (2):

Bien que de telles déclarations puissent avoir une grande portée et exercer une influence considérable du fait qu'elles expriment l'opinion d'un organisme chrétien aussi largement représentatif que le Conseil œcuménique, elles n'ont pourtant d'autorité que celle que leur confèrent la vérité et la sagesse dont elles témoignent. La publication de telles déclarations ne peut en aucun cas signifier que le Conseil œcuménique en tant que tel a, ou pourrait avoir, une autorité constitutionnelle quelconque sur ses Eglises membres, ou qu'il a le droit de parler en leur nom.

2. Le Comité central a identifié plusieurs éléments pouvant susciter des déclarations publiques:
 - les domaines dans lesquels le COE est directement impliqué et engagé de longue date;
 - les sujets de préoccupation internationale qui demandent une action des Eglises;
 - les contextes politiques critiques et en évolution qui appellent le COE à faire part de son jugement et à apporter sa voix spirituelle et morale;
 - les attentes des Eglises membres quant aux interventions du COE;
 - chaque fois où il est nécessaire de fixer des orientations.
3. Examiner les propositions de programme pour la période 2010-2013 et transférer les propositions au Comité d'orientation du programme.

Mercredi 26 août

12h00 Première séance plénière: bref rapport sur les questions d'actualité

Jedi 27 août

12h30 Dernier délai pour soumettre des propositions de questions d'actualité supplémentaires

Vendredi 28 août

11h00 Rapport de la séance plénière sur les questions d'actualité supplémentaires
(si le Comité en a reçu avant l'écoulement du délai de 24 heures)

1^{ère} session – 16h00 - 17h30

- Accueil
- Passage en revue des procédures concernant les questions d'actualité
- Présentation de la décision du Comité exécutif concernant les questions d'actualité
 - La discrimination de caste et les dalits
 - Déclaration sur la crise financière
 - L'objection de conscience
 - La justice écologique (éco-justice) et la dette écologique
 - Etude sur le génocide dans le cadre de la crise au Darfour
- Examen des propositions de questions d'actualité reçues de la part du Comité central

Samedi 29 août*2^e session – 09h00 - 10h30*

- Examen des rapports du président et du secrétaire général
- Examen des propositions de programme pour la période 2010-2013
- (Rapport sur les examens, à exposer au Comité de programme)

3^e session – 11h00 - 12h30

- Examen des déclarations par le Comité des questions d'actualité

4^e session – 14h00 - 15h30

- Examen des questions d'actualité (suite)

5^e session – 16h00 - 17h30

- Finalisation du rapport sur les questions d'actualité

Lundi 31 août

14h00 Lecture du premier rapport du Comité des questions d'actualité

Mardi 1^{er} septembre

16h00 Lecture du deuxième rapport du Comité des questions d'actualité
Adoption des recommandations sur les questions d'actualité

Mercredi 2 septembre

09h00 Lecture du troisième rapport du Comité des questions d'actualité
Amendements aux recommandations sur les questions d'actualité pour examen et décision finale
en plénière (le cas échéant)

12h30 Conférence de presse